

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L 613-1 et L 712-2,

- R 613-32 à R 613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le Titre d'Ingénieur Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 1^{ère} année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur des Universités, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur certifié, Directeur des Etudes
- Romain REMOND, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte 1^{ère} année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Françoise FORIN-MATEOS, Professeur certifiée, Responsable des stages à l'étranger
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur des Universités, Responsable de l'Apprentissage

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 2^{ème} année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur des Universités, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur certifié, Directeur des Etudes
- Pierre GIRODS, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte de 2^{ème} année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur, Responsable de l'Apprentissage
- Eric MOUGEL, Maître de Conférences, Responsable des relations industrielles

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Sont nommés pour l'année 2021-2022 en tant que membres du jury d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour la 3ème année de la formation :

- Laurent BLERON, Professeur des Universités, Directeur de l'ENSTIB, **Président**
- Alain RENAUD, Professeur certifié, Directeur des Etudes
- Denise CHOFFEL, Maître de Conférences, Responsable de la cohorte 3ème année ingénieur
- Arnaud BESSERER, Maître de Conférences, Responsable des relations internationales
- Pierre-Jean MEAUSOONE, Professeur, Responsable de l'Apprentissage
- Eric MOUGEL, Maître de Conférences, Responsable des relations industrielles
- Stéphane LEGER, Responsable pédagogique du CFA de l'Université de Lorraine

Le jury de diplôme se prononce souverainement sur la validation des UE, de chaque semestre et année et sur la délivrance du diplôme.

Article 2 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

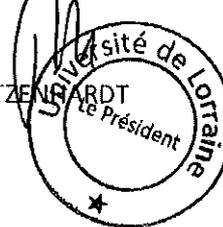
Article 3 :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022